

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT DE LA « CLINIQUE VETERINAIRE MA
CAMPAGNE, ROUTE DE CHAMPIGNE, 49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE »
DES DRS THERVILLE, SENAN

Les présentes conditions sont consultables dans notre salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier à la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante <http://www.veterinairemacampagne.com>

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

APPELLATION DE L'ETABLISSEMENT DE SOINS ET ESPECES HABITUELLEMENT ET
OCCASIONNELLEMENT TRAITEES

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires.

Contact : Clinique vétérinaire Ma Campagne
Route de Champigné
49330 CHATEAUNEUF SUR SARTHE
02 41 69 80 69

HORAIRES D'OUVERTURE HABITUELS ET CONDITIONS D'ACCUEIL DU PUBLIC

La clinique est ouverte du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h30, le samedi de 8h30 à 12h00

Les consultations ont lieu sur rendez-vous toute la journée

PERSONNEL AFFECTE AUX SOINS DES ANIMAUX

- VETERINAIRES

Dr THERVILLE-TONDREAU G rald, Li ge 1996, associ 

Dr SENAN Erwan, Nantes 2003, associ 

Dr OCTAU Ana lle, Nantes, 2022, salari e

Dr PERTUIS L na, Nantes, 2024, salari e

- AUXILIAIRE

LEROY-PERRIN St phanie, secr taire

FUSIL Sandrine, ASV niveau 5

DALAIN  Ana is, ASV niveau 5

BORDEAU Iris, ASV niveau 5

PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE

Consultation de médecine général

- Evaluation comportementale, conduite accompagnée vétérinaire
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie des tissus mous
- Conseils en alimentation et formulation de ration
- Analyses sanguines

- Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : FUJI DRI-CHEM (biochimie), EXIGO EOS-VET (numération formule), FUJI DRI-CHEM IMMUNO (hormones)

- Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client : sérologie, bactériologie, coproscopie...

- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie, de l'âge de l'animal et de son état de santé :
 - Anesthésie flash
 - Tranquillisation poussée
 - Prémédication, anesthésie fixe
 - Prémédication, induction, relais gazeux
 - Surveillance de l'anesthésie par détecteur d'apnée Apalert
- Imagerie médicale
 - Réalisation de radiographies : générateur MANOMEDICAL, capteur plan numérique délivrance des clichés au client sur simple demande.
 - Echographie, doppler couleur : ESAOTE MyLab X75
- Délivrance de médicaments, conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques

SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Les animaux hospitalisés sont surveillés par le personnel de la clinique lors des horaires d'ouverture de la clinique et même au-delà. En revanche, en dehors de ces horaires, aucun personnel n'est présent sur la structure. La zone d'hospitalisation est cependant équipée d'une caméra permettant de surveiller les animaux quelle que soit l'heure du jour et de la nuit.

Pour une surveillance 24h/24 par un vétérinaire, la structure la plus proche se situe à Angers-Beaucouzé – CLINIQUE VETREF – 7 rue James Watt – 49070 ANGERS BEAUCOUZE

PERMANENCE ET CONTINUITE DES SOINS

En dehors des heures d'ouverture, les soirs, jours fériés et week-end, le client sera informé via le répondeur en appelant le numéro habituel, du numéro du vétérinaire qui assurera le service et pourra le joindre au numéro de portable indiqué. Le client sera invité à se rendre à la clinique vétérinaire de Chateauneuf sur Sarthe.

En dehors des heures d'ouverture, la permanence et la continuité des soins des espèces habituellement traitées et suivies sont assurées par le vétérinaire du service d'urgence. Le vétérinaire du service d'urgence est seul à assurer les soins. Lorsqu'il est en intervention la réponse à un appel peut être différée. Il gère et évalue les appels d'urgence : en fonction des situations, le client et son animal peuvent être reçus à la clinique ou être redirigés vers le centre hospitalier VETREF.

L'obligation de permanence et continuité des soins est détaillée dans l'arrêté du 15 Mars 2015

ESPECES TRAITEES

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes
- Animaux de basse-cour
- Petits ruminants
- Abeilles

CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur simple demande auprès des assistantes.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement et même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

LITIGES

En cas de litige d'ordre déontologique, le client peut s'adresser au CROV des Pays de la Loire :

CROV des Pays de la Loire

11F, rue du chemin rouge

44000 NANTES

Tél. : 02 40 50 06 63

Email : cro.pays-de-loire@veterinaire.fr

Conformément à l'article L152-1 du code de la consommation, en cas de litige de la consommation vous pouvez contacter le médiateur à l'adresse suivante :

médiateur-conso@veterinaire.fr,

ou par voie postale :

médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire

Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires

34, rue Bréguet

75011 PARIS

RCP

Les assurances en charge de nos Responsabilités civiles Professionnelles sont :

La MMA IARD

Société anonyme, au capital de 537.052.368 euros

RCS Le Mans 440 048 882

Siège social : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans CEDEX 9

Entreprise régie par le code des assurances

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Docteurs vétérinaires : Therville, Senan.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal.

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès d'un animal de compagnie, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à des fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la Société CREMANIMO située à Brissac, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Seule la mairie des hauts d'Anjou nous a confié la gestion des animaux de compagnie errants. Si l'animal est blessé, il est pris en charge par nos soins, sinon nous nous mettons en relation avec les services de garde de la mairie.

Pour les autres communes, les maires ne nous ayant pas confié leur mission de gestion des chiens errants, il ne nous est pas possible de les accueillir. Toutefois, sur les horaires d'ouverture du cabinet, il nous est possible de vérifier une éventuelle identification d'un animal de compagnie errant et de rechercher les coordonnées de son propriétaire.

MODALITES DE REGLEMENT

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Un avoir pourra être établi en cas de restitutions d'aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois. Les médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

RESEAU VETERINAIRE

La clinique vétérinaire Ma Campagne adhère au réseau de cliniques vétérinaires indépendantes Vetfamily.